



Membres du Conseil d'école présents

- **Enseignants** : Mmes Jaudaux, Leloup, Morlet, Berthot et Thoret
Mme Chausset et M. Belin
M. Marmoret et M. Christelbach
- **Parents d'élèves élus** : Mmes Lussiana, Brizard et Le Reste, M. Blaitry
- **A.T.S.E.M** : Mme Paul
- **Mairie** : Mme Lacorne, Adjointe aux affaires scolaires
Mme Hainaut, Conseillère municipale

Absents excusés

- **I.E.N** : M. Dantel
- **D.D.E.N** : M. Talpin

Ecole primaire des Chevillettes

Année 2017/2018

Jeudi 25 janvier 2018

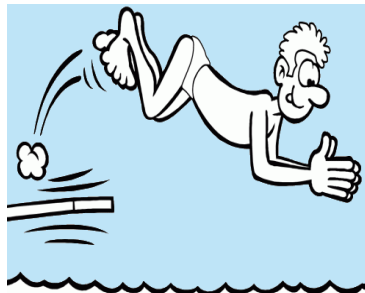
Effectif Janvier 2018

124 élèves répartis de la manière suivante, 47 en maternelle et 77 en élémentaire

Classe de TPS/PS	22 élèves	Mme Berthot
Classe de MS/GS	25 élèves	Mme Thoret
Classe de CP	17 élèves	Mme Jaudaux
Classe de CE1/CE2	16 élèves	M. Christelbach et Mme Chausset
Classe de CE2/CM1	22 élèves	M. Marmoret et M. Belin
Classe de CM1/CM2	22 élèves	Mme Morlet

Les mesures de carte scolaire ont commencé. Mme Lacorne informe les membres du Conseil d'école que le nombre de classes ne devrait pas être impacté à la rentrée prochaine.

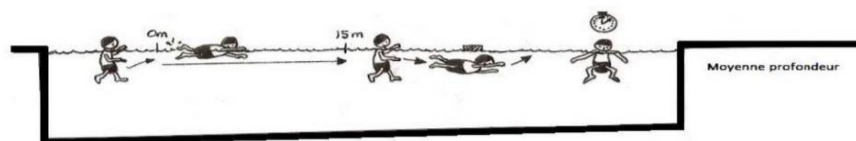
BILAN PISCINE



Le dispositif de quinze séances qui s'est déroulé de septembre à janvier, a permis aux élèves de CE1 de valider le niveau 2 pour la plupart d'entre eux. Mme Chausset précise que chacun a pu progresser dans les meilleures conditions.

Toutefois, si le timing était parfaitement adapté, certaines séances ont dû être annulées du fait de l'absence de parents accompagnateurs. Le directeur de l'école ajoute qu'il est de plus en plus difficile de trouver des parents disponibles pour accompagner le groupe en déplacement. Trop peu se portent volontaires pour assister à la séance d'agrément.

Sans parents accompagnateurs, l'enseignement de la natation scolaire ne pourrait plus se faire. Un parent d'élève demande s'il ne serait pas possible de trouver une ressource au sein des personnels municipaux. Mme Lacorne souligne que ce serait compliqué à mettre en œuvre compte tenu de leurs horaires. Les grands parents pourraient-ils être sollicités ? Il est convenu qu'une information sera faite courant juin en direction des familles d'élèves de CP qui seront concernées lors du CE1 dès septembre prochain.



Le directeur de l'école précise aux membres du conseil d'école que les professeurs d'EPS au collège demandent s'il serait possible de réactiver l'apprentissage natation au cours de l'année du CM2. Mme Lacorne explique que l'enveloppe budgétaire allouée ne prévoit pas ce type d'organisation. Elle ajoute que le collège possède des fonds spécifiques pour pallier à cette demande. Par ailleurs, les familles doivent pouvoir consolider l'acquisition de l'aisance aquatique comme elles le souhaitent.

Le directeur de l'école rappelle que le livret scolaire unique numérique sera donné aux familles à la fin du mois de janvier. Il clôturera ainsi le premier semestre de cette année scolaire.

Pour information, nous ne sommes toujours pas en possession de code à transmettre aux familles pour une consultation en ligne.

Jeux de sons – Jeux de signes



Une action menée en partenariat avec la mutualité française a récemment permis aux élèves de CM1/CM2 d'être sensibilisés à diverses problématiques liées à l'audition. Initiée et proposée par l'infirmière du collège Paul Langevin, l'école a naturellement répondu à ce sujet.

Cette animation de prévention des risques sonores et auditifs, avait pour objectifs de favoriser la découverte des dangers sonores de l'environnement quotidien, de permettre aux élèves d'acquérir les bons réflexes pour protéger leur audition tout au long de leur vie et de les sensibiliser au handicap auditif.

Pendant environ 1h30, à l'aide d'une structure ludique une professionnelle de la prévention de la santé, dans certains cas formée à la Langue des signes française (LSF) est venue sensibiliser les enfants aux risques auditifs.

Une action et une démarche qui a beaucoup plu et qui reste à poursuivre en termes de prévention.



Questions des Représentants de parents

Sur le site élémentaire, des parents souhaiteraient la mise en place d'un temps d'étude – soit dirigée – soit libre – chaque jour d'école.

Ce moment propice pour faire les devoirs serait organisé sur le temps du service de garderie dès la prochaine rentrée de septembre.

Mme Lacorne précise et rappelle l'avoir déjà évoqué lors d'une précédente réunion. Ce n'est pas le rôle de la Mairie que de gérer ce genre d'activité. Elle rappelle que le Centre social de la commune propose ce dispositif à certains enfants et qu'il reste de la place.

Toutefois, l'adjointe à la scolarité rappelle que si un enfant peut toujours sortir ses cahiers et faire ses devoirs pendant le temps de garderie, aucun personnel spécifique ne sera dédié à cette mission. Le rôle des familles est également rappelé en tant que principal acteur pour mettre en œuvre un réel suivi des devoirs faits... à la maison.

M. Marmoret précise que l'application « Scolnet » comme espace numérique de travaux collaboratifs permet aux enfants et aux parents d'échanger le cas échéant sur la journée d'école.

Sur le site maternel, des parents font remarquer qu'il y a trop de cailloux autour des structures de jeux. Comment y remédier ? Enlever les cailloux en privilégiant un revêtement spécifique de réception serait-il envisageable ?

Les parents ne sont pas tous d'accord sur la question car cette problématique ne semble pas concerner tout le monde. Faut-il rappeler que les enfants aiment jouer avec des cailloux... les enseignants, les élus et quelques parents le soulignent. Peut-être est-il nécessaire de concevoir que les enfants ne rentrent pas toujours très propres après une journée d'école.

Coopérative scolaire

Concernant l'adhésion pour cette année scolaire 2017 / 2018, il est rappelé que le Conseil d'école de juin dernier avait validé le principe d'une participation demandée aux familles pour chaque sortie scolaire et que le montant de l'adhésion serait fixé à 5 euros par élèves.

M. Marmoret, mandataire précise que ce dispositif fonctionne correctement. Les familles – dans une large majorité – participent et contribuent à faire vivre la coopérative de l'école des Chevillettes.



Partenariat – Ecole Mairie

Organisation du temps scolaire



Le directeur de l'école rappelle que pour modifier les horaires de l'école, il fallait réunir les avis de la municipalité et celui du Conseil d'école en termes de demande conjointe auprès des services académiques. Mme Lacorne précise avoir demandé à l'éducation nationale un délai supplémentaire pour étudier le sujet et que le prochain Conseil municipal ne se prononcera pas avant le 6 février prochain.

Par ailleurs, les élues municipales expliquent avoir sollicité les familles sous la forme d'un questionnaire afin de recueillir un avis. Il en ressort qu'une écrasante majorité de parents ont répondu vouloir revenir à une semaine de quatre jours d'école. (71,78%)

La nécessité d'une coupure de la semaine avec le mercredi est apparue comme un marqueur fort et le critère d'une fatigabilité plus accrue sur cinq jours a également été fortement remarqué.

Le directeur explique aux membres du Conseil d'école que des propositions d'horaires ont été formulées par les équipes enseignantes des écoles de Fourchambault au service de la scolarité de la Mairie. Il ajoute que les enseignants ont été attentifs à ce que la pause méridienne soit préservée afin de privilégier la mise en œuvre d'animations spécifiques par les animateurs municipaux.

La proposition pour le site des Chevillettes est la suivante :

Jours d'école	Matin	Après-midi
LUNDI	8h20 à 11h30	13h20 à 16h10
MARDI	8h20 à 11h30	13h20 à 16h10
JEUDI	8h20 à 11h30	13h20 à 16h10
VENDREDI	8h20 à 11h30	13h20 à 16h10

L'ouverture des grilles prévue 10 mn avant la classe, soit 8h10 le matin et 13h10 l'après-midi.

Deux points soumis au vote du Conseil d'école.

Vote à main levée réalisé avec 14 votants – Enseignants, Parents d'élèves et Elues municipales

« Pour ou contre la demande de dérogation sur l'organisation de la semaine scolaire en 4 jours Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi »

10 voix pour

0 voix contre

4 abstentions

« Pour ou contre le projet d'organisation des horaires de la semaine scolaire – voir tableau plus haut »

12 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

Conclusion :

La demande de dérogation sur l'organisation de la semaine scolaire en 4 jours est adoptée par le Conseil d'Ecole.

Les horaires de la semaine scolaire sont adoptés par le Conseil d'Ecole.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A.P.E.C (Association des Parents d'Elèves des Chevillettes)

Mme Brizard, Présidente de l'A.P.E.C rappelle aux membres du Conseil d'école qu'un certain nombre d'actions continue d'être organisées durant cette année scolaire. Elle souligne l'intérêt de ces manifestations au profit de l'ensemble des classes de l'école des Chevillettes. Dès le 2 février, l'A.P.E.C s'investira dans la vente de crêpes à la sortie de l'école. Il est rappelé que le produit de la vente pourrait financer la connexion internet réclamée et souhaitée par les classes de maternelle. Les représentantes de la Mairie précisent qu'un chiffre sur cette question est en cours. Si des actions peuvent être organisées autour du carnaval de printemps, la fête de fin d'année sera également l'occasion de prévoir des actions profitables à l'école.

Clôture de la séance à 20h00

Secrétaire de séance
Mme Jaudaux

Président de séance
M. Christelbach